

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2008

CP 08/05-25

**ABBAYE DE BELLEPERCHE
PRIX DE VENTE DU CATALOGUE 2008**

L'exposition de l'été 2008 « Tarn-et-Garonne , histoire d'un département », du 1er juin au 30 septembre, sera accompagnée d'un catalogue de 176 pages.

Le prix de réalisation de cet ouvrage est de 4 155 € H.T. pour 500 exemplaires. La dépense sera imputée à l'article 6236 BICE sous fonction 312 du budget départemental.

Je vous propose en conséquence de fixer le prix de vente de ce catalogue à 8 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Fixe le prix de vente du catalogue 2008 de l'Abbaye de Belleperche à 8 € ;
- Précise que le prix de réalisation de cet ouvrage est de 4 155 € H.T. pour 500 exemplaires et que la dépense sera imputée à l'article 6236 BICE sous fonction 312 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,